

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [isabelle-vachon-csscotesud-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/a71536567db6c4675297fbe2)
<https://www.cadre21.org/membres/a71536567db6c4675297fbe2>

Date d'obtention : 2025-02-17 15:41:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Sexto est un programme qui aide les intervenants qualifiés du milieu scolaire à uniformiser leurs interventions auprès des élèves afin d'aider à minimiser les impacts des sextos sur les adolescents (victime, témoin, auteur). Cette démarche guide les intervenants afin d'agir rapidement et efficacement pour travailler en collaboration avec les policiers et le DPCP lors d'une dénonciation de sexto à l'école. La trousse sexto guide pas à pas les intervenants dans leurs interventions auprès des jeunes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

En premier, m'éviter de regarder les photos ou vidéos. Ensuite, me permettre d'agir avec plus d'assurance en cas de dénonciation de sextos à l'école. Comme direction d'établissement, je sais maintenant vers quelles intervenantes me tourner en cas de besoin et je connais aussi la démarche qu'elles entreprendront avec les élèves. Je pourrais de cette façon leur offrir un support plus efficace tout au long du processus. Je trouve aussi rassurant de savoir que mes interventions ne nuiront pas à des démarches futures si la démarche dans le guide sexto est respectée.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À intervenir avec bienveillance tout en limitant la diffusion des images et en protégeant l'intégrité et la confidentialité des adolescents impliqués.

Il faut aussi s'assurer de bien respecter le protocole et juger rapidement s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant car la suite de l'intervention avec l'auteur dépend de l'intention.